



38 110

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENTS EXCUSES : Monsieur René BALMAIN (pouvoir à Monsieur Eric GUILLAUD), Madame Laëtitia PLASSIARD (pouvoir à Madame Clémence MACHET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Edith CHAMBAZ

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le déficit d'investissement a fait l'objet d'une double inscription au budget primitif voté le 23 mars 2022 :

- Une première fois en dépenses d'investissement
- Une seconde fois en diminution de l'excédent d'investissement reporté.

Par conséquent, il est nécessaire de rectifier la dépense d'investissement en basculant la somme de 26 815.80 € sur un autre compte.

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

- Chapitre 001 - 26 815.80 €
- Chapitre 21 + 26 815.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder aux virements de crédits ci-dessus.

2. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Vu référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 14 avril 2022,

Considérant que la Commune de La Bâtie-Montgascon s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi, en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera dans un premier temps au budget M14 du budget principal et de son budget annexe M14 du CCAS,

Qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de La Bâtie-Montgascon,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE CHEMIN DES MOUILLES - MAITRISE D'OUVRAGE TE38

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du Chemin des Mouilles qui rentrera en compte dans le budget prévisionnel de l'année 2022. La première tranche englobe les travaux depuis l'intersection du Chemin des Mouilles et de la Route du Pontet et sur le Chemin des Mouilles jusqu'au croisement avec le Chemin des Petites Mouilles.

Concernant les travaux sur réseaux électrique et téléphonique, la Commune a souhaité solliciter le TE38 qui a étudié la faisabilité de l'opération.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Enfouissement électrique
 - o Coût TTC 180 015 €
 - o Montant des financements externes 153 908 €
 - o Reste à charge pour la Commune 26 107 €
- Enfouissement téléphonique
 - o Coût TTC 98 956 €
 - o Montant des financements externes 53 587 €
 - o Reste à charge pour la Commune 42 604 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage qui s'élèvent à 2 765 € pour les travaux sur le réseau de télécommunication.

La totalité de la participation de la Commune s'élève à 71 476.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** le financement prévisionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. DEVENIR DU BATIMENT « ANCIENNE POSTE »

Monsieur le Maire présente le programme envisagé pour l'«Ancienne Poste» qui prévoit de conserver la structure du bâtiment à l'identique, de créer un commerce au rez-de-chaussée et un ou plusieurs appartements à l'étage.

Après consultation de 2 cabinets d'architecte sur l'étude du projet, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins élevée. Il s'agit de 2H+G, architecte ayant déjà réalisé des programmes sur la Commune.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : **ACCEPTE**

- Le projet présenté
- Le choix de l'architecte
- Le montant de l'étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX AU CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que lors de la conférence territoriale du Département en date du 21 février dernier, il a été décidé d'ajouter deux thématiques subventionnables : les travaux dans les cimetières et les parkings.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de 2022, concernant des travaux dans le cimetière pour un montant estimé à 22 921.00 € HT (27 505.00 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

6. PRESENTATION DU PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTODES ZONES HUMIDES DE FITILIEU

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2021 sur le projet APPB obtenant 11 abstentions dont le Maire, 3 voix contre et 3 voix pour.

Cette décision a fait l'objet de questionnement de la part de la DDT qui instruit le dossier pour le compte du Préfet, sur la base d'un document scientifique, en concertation avec les élus et acteurs du territoire pour le projet APPB.

La DDT a donc transmis un nouveau document présentant le projet :

- C'est un outil de protection issu de la loi de 1976 et précisé par décret du 19-12-2018 qui concerne des milieux naturels ou artificiels abritant des espèces protégées, qui se fonde sur la nécessité de prévenir la disparition d'espèces protégées en fixant des mesures de conservation de leurs biotopes.
- Il concerne un territoire ou un site avec une ou plusieurs entités. Il autorise ou interdit certaines activités mais n'applique pas un règlement type.
- C'est un outil pour préserver l'existant, pour ajuster les usages, pour concilier usages et intérêts qui édicte des mesures (règlement de l'APPB) sur les milieux, justifiées, proportionnées et qui définit un périmètre de protection.

A l'issue de cette nouvelle présentation, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, **SE PRONONCE** en faveur de ce projet

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. ADHESION A L'AMICALE DU PERSONNEL DES VALS DU DAUPHINE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion de la Conférence des Maires du 19 septembre 2019, il a été décidé de mutualiser l'Amicale du Personnel VDD.

Cette Amicale, association loi 1901, a pour objet de proposer à ses adhérents un certain nombre d'actions (billetterie, commandes groupées, etc.), favorisant convivialité et solidarité entre les agents.

La participation par agent s'élève à 10.00 €.

Cette adhésion est à renouveler chaque année car le nombre d'agents adhérents conditionne la participation de la Collectivité (de 1 à 10 adhérents-100 €, de 11 à 20 adhérents-200 €, de 21 à 30 adhérents-300 € etc.)

Pour l'année 2022, moins de 10 personnes sont intéressées, soit une subvention de la Collectivité de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE cette proposition.

8. COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Commission Communication** : rapporteur Madame Françoise Poncet

- La Commission se réunit le 16 mai
- La distribution de l'infolettre a été faite rapidement. Attention à mieux répartir les secteurs entre élus

➤ **Commission Projets de Village** : rapporteur Madame Edith Chambaz

- Préparation de la manifestation La Bâtie Folle, le 17 septembre prochain en cours

- L'intermède musical prévu au Musée n'est pas possible en raison de l'expo de Mylène Besson
 - Les ateliers numériques ont connu un beau succès avec 29 personnes inscrites
 - La Commission va proposer une activité « initiation au bridge »
- **Commission Scolaire : rapporteur Monsieur Eric Guillaud**
- Madame Morcillo, Directrice souhaite un rendez-vous pour évoquer le devenir du poste de Madame Marrel qui fait valoir ses droits à la retraite en décembre prochain et l'initialisation d'un projet de développement durable
- **Voirie-Réseaux : rapporteur Monsieur Alain Vincent**
- Voirie
 - Enrochement autour des regards de réception d'eaux pluviales Chemin de Chatanais
 - Attente d'un devis pour le goudronnage d'une partie du Chemin de Chatanais
 - Mise en route des feux tricolores au carrefour Chemin du Liatet/Route de Lyon/Chemin du Replat le 13 avril dernier
 - L'entreprise Gonin, titulaire du marché fauchage/élagage de la Communauté de Communes VDD demande un avenant d'augmentation suite à la hausse des matières premières. Dans l'attente, les travaux de fauchage sont interrompus.
 - Une décharge sauvage a été signalée Chemin du Vernay. Les agents techniques interviendront pour procéder à l'enlèvement des déblais
 - Il est envisagé de faire effectuer la remise en peinture des signalisations horizontales par les agents du centre technique
 - La Commission se réunira le mardi 17 mai
- **Intervention de Monsieur le Maire**
- En raison de l'absence d'Eric Ghilardi, en congé de présence parentale et dans l'intérêt du service, il a été décidé de procéder à son remplacement. Monsieur le Maire, Monsieur Alain Vincent, Adjoint et Madame Françoise Lamberet, DGS ont reçu en entretien Monsieur Rémi Terne. Cet échange a été constructif, Monsieur Terne présentant des compétences et les capacités nécessaires dans un service technique. Après quelques jours de réflexion, sa candidature a été retenue et il commencera au sein du service technique de la Commune, le lundi 16 mai pour une période de 4 mois dont 15 jours à l'essai.
 - Des dégradations ont été perpétrées aux stades Frechet et Renodel ainsi qu'à la Salle des Jeunes. Une plainte a été déposée en gendarmerie
- **Commission Urbanisme/Bâtiments communaux : rapporteur Monsieur le Maire**
- Les appuis de fenêtres de l'école ont été changés
 - Menuiseries extérieures de l'école
 - La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis le 30 mars
 - En accord avec le maître d'œuvre, il a été décidé de lancer une négociation auprès des entreprises retenues
 - A l'issue du délai accordé, le maître d'œuvre effectuera une analyse des offres et proposera les choix les plus pertinents, en regard des critères qui sont fixés à 60 % pour la note technique et 40 % pour le prix
 - La décision finale sera prise en réunion Maire/Adjoints. Les entreprises retenues et non retenues seront ensuite avisées
- **Commission Associations : rapporteur Monsieur le Maire**
- À ce jour, aucun retour de dossier de subvention
 - Est-il opportun de relancer les associations ?
- **Infos et Questions diverses**
- Elections législatives
 - Les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont fixées de 8h à 18h
 - Le tableau des permanences est presque complet ; des élus se proposent pour les créneaux restants
 - 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Grenobloise (PPA)
 - Le PPA est caractérisé par l'extension du périmètre géographique de surveillance et d'actions en matière de préservation de la qualité de l'air et de lutte contre les pollutions. En passant de 270 à 300 communes, l'ensemble du territoire des Vals du

Dauphiné s'intègre désormais dans ce nouveau plan. En 2014, la Commune de La Bâtie-Divisin en constituait la limite Nord.

- La Communauté de Commune les Vals du Dauphiné accueille positivement la modification du périmètre et soutient l'approche multisectorielle du 3^{ème} PPA dont l'objectif est de travailler sur toutes les sources d'émissions (industrielles, agricoles, résidentielles, transports)
- Association Familles Rurales (AFR)
 - Assemblée générale le 23 mai avec à l'ordre du jour le renouvellement du bureau
 - La soirée jeux du 13 mai est annulée
- Cérémonies
 - Le 8 mai : peu d'affluence ; il faut inciter les familles à participer par le biais de l'école
 - Le 14 juillet se déroulera cette année à La Bâtie
- Rencontre avec des jeunes boulistes
 - Le 9 mai, une réception a été organisée afin de mettre à l'honneur deux champions de France de boules accompagnés de leur famille. Cette réunion au cours de laquelle leur ont été remis des bons cadeaux, a été très appréciée.
 - Monsieur le Maire souhaite que ce genre d'évènement soit renouvelé chaque année à date fixe et engage chacun à apporter des informations
- Rencontre avec les commerçants
 - Le 10 mai, une réception a été organisée en direction des commerçants pour un échange informel
 - Une dizaine de commerces était représentée. Les sujets récurrents tournent autour de la sécurité et du stationnement.
 - Monsieur Béguin, l'Etal Bâtiolan, a suggéré la création d'un collectif commercial

Prochaine réunion du Conseil Municipal

- Elle est prévue le mercredi 15 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint Excusé
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE
Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAU	Laëtitia PLASSIARD Excusée
Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET	Benjamin REGIS

Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD		